Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260605-2026361-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 juin 2026

Délibération n° 2026-36

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	17	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 28.05.2026
DATE D'AFFICHAGE :

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Michel BRETON qui avait donné pouvoir à Thierry MARCHAL, Stéphanie SOUBIGOU qui avait donné pouvoir à Karine LE SAINT.

M. Philippe SANQUER a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : DEPLACEMENT AU CONGRES DES MAIRES 2026

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain Congrès des Maires de France et salon des collectivités se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 24 au 26 novembre 2026.

Il est proposé :

- de mandater Thierry MARCHAL, Michel BRETON, Marion L'ERROL et Hélène POL à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France et salon des collectivités.
- de prendre en charge sur la base des dépenses réelles effectuées l'intégralité des frais de déplacement et de logement occasionnés par ce déplacement, et de rembourser un forfait repas de 20 € par repas et par personne, soit 100 € par participant pour le séjour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour et 4 contre :

- Adopte les propositions susvisées.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance.

MAIRIE DE SIZUN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.